PARIS

Direction de la Transition Écologique et du Climat
Département Téléphonie Mobile

Téléphonie Mobile
Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :			
Opérateur	Orange	**Arrdt**	17ème
Nom de site	RUE_SAUSSURE_BIS	**Numéro**	00035442U51-25
Adresse du site	22, rue de Lévis	**Hauteur**	R+6 (22m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	**Destination**	Habitations/ Commerces
Type d'installation	Site neuf 4G/5G (700/800/1800/2100/2600/3500MHz)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Fréquence 700MHz pour la 5G seule en faisceau fixe		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)
Calendrier de suivi du dossier			
Date d'enregistrement au Département de la Téléphonie Mobile (J)			**06/11/2026**
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement			**06/11/2026**
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)			**07/12/2026**
Objet de la demande			
Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à installer un relais sur l'immeuble situé au 22 rue de Lévis à Paris 17ème		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de 6 antennes : 3 antennes 4G/5G (fréquences 700/800/1800/2100/2600MHz) à faisceaux fixes et 3 antennes 5G (fréquence 3500MHz) à faisceaux orientables, orientées vers les azimuts 30°, 175° et 300°		
Distance des ouvrants	Trappe d'accès à la terrasse à 2m Fenêtres à 6m	**Vis-à-vis (25m)**	Azimut 30° : R+5 Azimut 300° : R+5
Estimation par azimut	**4G/5G :30°< 5V/m; 175°< 5V/m; 300°< 5V/m** **5G :30°< 5V/m; 175°< 4V/m; 300°< 4V/m**		
Hauteur des antennes (HMA)	23,37m en faisceau fixe et 24,22m en faisceau orientable		
Incidence visuelle			
Description des antennes et intégration paysagère	Les antennes seront superposées, par groupe de deux, les faisceaux fixes en partie basse et les faisceaux orientables en partie haute. Chaque ensemble sera fixé sur un mât repris contre une cheminée existante. Les antennes seront intégrées dans des fausses cheminées		
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront fixés contre les cheminées existantes, à proximité des antennes		
Date :	**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**		
Avis Mairie d'arrondissement :			**Favorable** ❒ **Défavorable** ❒ **Ne se prononce pas** ❒

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

PAS D'ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 4G/5G Faisceau fixe

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 175, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.50 m.



Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 300, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.50 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceau fixe :

	Azimut 30°	Azimut 175°	Azimut 300°
Niveau Maximal (V/m)	entre 4 et 5	entre 4 et 5	entre 4 et 5
Hauteur (en m)	19.50	22.50	19.50

Simulation et conformité au Charte pour le 3500MHz (5G)
Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 30, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceaux_orientables :

	Azimut 30°	Azimut 175°	Azimut 300°
Niveau Maximal (V/m)	entre 4 et 5	entre 3 et 4	entre 3 et 4
Hauteur (en m)	22.50	22.50	22.50

Vue des Antennes Avant/Après

AVANT



APRES



Vue des Azimuts

Azimut 30°



Azimut 175°



Azimut 300°

